

ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN
ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE
Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 19 août 2024,
à 20H15, à la maison communale de Baelen.

Présents : M.FYON, Bourgmestre Président ;
A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins ;
F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;
N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS,
M.SLEPSOW-DERICHES, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,
J. NICOLL et S. HABETS, Conseillers ;
C.PLOUMHANS, Directrice générale.

Objet : Commission Locale de Développement Rural - Règlement d'ordre intérieur dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement Rural - Approbation.

Le Conseil,

Revu sa délibération du 14 mars 2022 par laquelle il approuvait le nouveau règlement d'ordre intérieur de la CLDR ;

Considérant que, dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement Rural (ODR), une nouvelle CLDR a été mise en place ;

Revu sa délibération du 11 mars 2024 par laquelle le Conseil renouvelait et constituait la CLDR ;

Considérant dès lors qu'un nouveau règlement d'ordre intérieur doit être adopté ;

Considérant que la CLDR a validé le 20 mars 2024 ce nouveau règlement ;

Considérant qu'il convient maintenant que le Conseil communal le valide ;

A l'unanimité, approuve le nouveau règlement d'ordre intérieur de la CLDR, validé par la CLDR le 20 mars 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Un extrait de la présente délibération sera transmis à la FRW par mail aux adresses r.bronlet@frw.be et b.lecloux@frw.be.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. PLOUMHANS

M. FYON

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. PLOUMHANS

M. FYON

